Organisation mondiale de la Santé

CONSEIL EXÉCUTIF
Cent quarante-deuxième session
Point 5.4 de l'ordre du jour provisoire

EB142/27
27 novembre 2017

Évaluation : situation actuelle et plan de travail proposé pour 2018-2019

1. Le Conseil exécutif a approuvé, à sa cent trente et unième session,[1] la politique d'évaluation de l'OMS qui prévoit que le Secrétariat fait annuellement rapport au Conseil exécutif sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des activités d'évaluation. Si le rapport annuel sera présenté au Conseil exécutif à sa cent quarante-troisième session, en mai 2018, le présent rapport fait brièvement le point de la situation après le dernier rapport annuel au Conseil[2] et contient le plan de travail proposé pour l'exercice 2018-2019.

RAPPORT DE SITUATION

2. Le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel reste une composante essentielle du processus de réforme en cours de l'OMS. Le Bureau de l'évaluation continue d'appliquer le cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel à l'OMS[3] présenté au Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif à sa vingt et unième réunion. Le cadre distingue six grands domaines d'action : création d'un environnement propice à l'évaluation et à la gouvernance ; capacité et ressources pour l'évaluation ; plan de travail, portée et modalités de l'évaluation ; suite donnée aux recommandations issues de l'évaluation et réponse de la direction ; apprentissage institutionnel ; et communication sur le travail d'évaluation.

3. Le plan de travail pour l'évaluation concernant la période 2016-2017[4] constitue la base du travail d'évaluation en cours. Sauf indication contraire, tous les rapports relatifs aux évaluations terminées sont accessibles sur le site Web du Bureau de l'évaluation.[5]

4. L'évaluation de la contribution du Secrétariat à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé, une des évaluations institutionnelles prioritaires qui a été achevée en octobre 2017, avait pour but de contribuer à la stratégie de l'OMS pour le Programme de

[1] Décision EB131(1) (2012).

[2] Document EB141/7.

[3] A framework for strengthening evaluation and organizational learning in WHO. Genève, Organisation mondiale de la Santé (http://who.int/about/who_reform/documents/framework-strengthening-evaluation-organizational-learning.pdf?ua=1, consulté le 27 octobre 2017).

[4] Voir le document EB138/2016/REC/2, procès-verbaux de la cent trente-huitième session du Conseil exécutif, quatorzième séance, section 3 (en anglais seulement).

[5] Pour le site Web du Bureau de l'évaluation, voir http://www.who.int/about/evaluation/reports/en/ (consulté le 27 octobre 2017).

développement durable à l'horizon 2030 fondée sur l'apprentissage institutionnel découlant de l'expérience. Effectuée par une équipe d'évaluation externe, elle a envisagé l'ensemble de la période des objectifs du Millénaire pour le développement (2000-2015), a fait ressortir les points forts, les points faibles, les problèmes et les bonnes pratiques et a offert des recommandations stratégiques en vue de l'approche à suivre par le Secrétariat pour atteindre les objectifs de développement durable liés à la santé.

5. L'examen indépendant de la mise en œuvre de la politique d'évaluation de l'OMS et du cadre pour le renforcement de l'évaluation et de l'apprentissage institutionnel était aussi une évaluation institutionnelle prioritaire demandée par le Bureau du Directeur général. Il comportait trois phases : autoévaluation par le Bureau de l'évaluation, évaluation externe indépendante et validation par un groupe d'experts.[1] L'évaluation avait pour objectif d'apprécier la conduite de la politique d'évaluation de l'OMS. Le rapport final, présenté en juin 2017, constitue une évaluation indépendante et formative des progrès accomplis dans la fonction d'évaluation de l'OMS tant au niveau institutionnel qu'au niveau décentralisé. Les recommandations sont notamment les suivantes : i) actualiser/appliquer complètement la politique d'évaluation et les documents connexes reflétant le nouvel environnement de l'OMS et les meilleures pratiques actuelles dans l'ensemble des organisations du système des Nations Unies ; ii) sous l'autorité des Directeurs régionaux et des hauts responsables, consentir un effort particulier en faveur des évaluations décentralisées, qui revêtent une importance stratégique pour l'OMS ; iii) doter le Bureau de l'évaluation de ressources accrues lui permettant non seulement d'assurer des évaluations institutionnelles mais aussi de jouer un rôle nécessaire de chef de file dans d'autres domaines ; iv) renforcer encore l'indépendance institutionnelle au moyen de la révision de certains points spécifiques sur la notification et des conditions d'engagement du chef du Bureau de l'évaluation ; v) faire en sorte que l'évaluation puisse pleinement répondre aux exigences en matière de résultats et d'efficacité, par exemple par une évaluation majeure de la gestion axée sur les résultats qui compléterait celle de la réforme de l'OMS ; et vi) ouvrir le débat sur la distinction entre apprentissage institutionnel et évaluation, et leur complémentarité. Une réponse de la direction actuellement en préparation sera examinée à la prochaine réunion du Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance.

6. L'évaluation de la fonction normative de l'OMS a été menée en deux phases avec l'appui d'évaluateurs indépendants de l'extérieur. La première phase a consisté à définir le travail normatif de l'OMS et à proposer un cadre pour l'évaluation. La deuxième s'est inspirée de ce cadre pour évaluer un ensemble représentatif de types de travail normatif et, sur la base des conclusions, a débouché sur des recommandations stratégiques et opérationnelles visant à renforcer le rôle et la fonction normatifs de l'OMS. Le rapport final a été soumis en juillet 2017.

7. La première évaluation d'un bureau de pays par le Bureau de l'évaluation a été effectuée en 2017 et a concerné le Bureau de l'OMS en Thaïlande. Ces évaluations mettent l'accent sur les réalisations/résultats obtenus par les bureaux de pays ainsi que sur les contributions mondiales et régionales apportées au pays concerné. L'évaluation avait pour but principal de déterminer et d'illustrer les meilleures pratiques et innovations de l'OMS en Thaïlande sur la base des réalisations au cours de la période 2012-2016. Elle devrait en particulier aider le bureau de pays à rendre opérationnelle sa nouvelle stratégie de coopération avec le pays pour la période 2017-2021 et à établir son prochain plan de travail biennal. Le rapport d'évaluation a été présenté en août 2017.

[1] Le groupe de haut niveau comprenait deux chefs chargés de l'évaluation représentant le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (UNICEF et OIT) ; un ancien conseiller principal de la Banque mondiale et Commissaire du Conseil de l'International Initiative for Impact Evaluation (3ie), représentant le Sud global ; et un inspecteur principal du Département de l'évaluation des politiques et des opérations du Ministère des affaires étrangères du Gouvernement des Pays-Bas, représentant l'OCDE/EvalNet.

8. Le Conseil exécutif procédera à une évaluation du processus et des méthodes suivis pour l'élection du Directeur général à sa cent quarante-deuxième session au cours d'une séance ouverte.[1] Les travaux sont assurés par un groupe de gestion de l'évaluation composé des Vice-Présidents et du Rapporteur de la cent quarante et unième session du Conseil exécutif, en plus d'un membre du Conseil de la Région de la Méditerranée orientale.[2] Le Bureau de l'évaluation aide le groupe de gestion de l'évaluation à préparer cette évaluation.

9. Le mécanisme mondial de coordination pour la lutte contre les maladies non transmissibles est une plateforme mondiale OMS de coordination et de collaboration relevant des États Membres, qui a été créée en 2014 pour faciliter et renforcer la coordination des activités, la participation de multiples parties prenantes et l'action intersectorielle aux niveaux local, national, régional et mondial afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action mondial de lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020. Le mandat du mécanisme prévoyait une évaluation préliminaire à la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé en 2017 visant à en apprécier les résultats et la valeur ajoutée.[3] L'évaluation relève d'un groupe de gestion de l'évaluation composé des membres du Bureau de la Soixante-Dixième Assemblée mondiale de la Santé qui bénéficient de l'appui du Bureau de l'évaluation. Les résultats de cette évaluation seront soumis à la Soixante et Onzième Assemblée mondiale de la Santé en 2018 par l'intermédiaire du Conseil exécutif à sa cent quarante-deuxième session.[4]

10. À la demande d'Affaires mondiales Canada, le Bureau de l'évaluation a commandé une évaluation sommative du Programme OMS pour l'élargissement de l'accès rapide, qui est effectuée par une équipe d'évaluation externe indépendante. Ce Programme aide les pays à forte charge de morbidité à améliorer la couverture des services de diagnostic, de traitement et de recours concernant la diarrhée, la pneumonie et le paludisme – principales causes de décès de l'enfant de moins de cinq ans – par le renforcement de la prise en charge intégrée des cas dans la communauté. L'évaluation vise à déterminer l'efficacité, l'efficience, la pertinence, l'impact et la pérennité des résultats du Programme afin de favoriser le dialogue politique et la mise au point et l'application ultérieures de la prise en charge intégrée dans la communauté. Le rapport final devrait être soumis d'ici mars 2018.

11. Le 21 janvier 2016 est entrée en vigueur la politique de mobilité géographique[5] des membres du personnel de la catégorie professionnelle de l'OMS recrutés sur le plan international titulaires d'un engagement continu ou à durée déterminée. Il est prévu que la mise en œuvre de cette politique soit évaluée chaque année pendant la phase volontaire (2016-2018). Le rapport de la première évaluation annuelle a été établi en janvier 2017 par le Bureau de l'évaluation qui procède actuellement à la deuxième évaluation annuelle visant à déterminer comment la politique est mise en œuvre, quels sont les résultats obtenus jusqu'ici, dans quelle mesure on peut espérer qu'elle aura les effets escomptés quand elle deviendra obligatoire et quelles sont les leçons qu'on a pu tirer de son application. Le rapport d'évaluation devrait être soumis en janvier 2018 et sera fourni aux États Membres sur demande.

---

[1] Document EB141/6 et résolution WHA65.15 (2012).

[2] Décision EB141(1) (2017).

[3] Document A67/14 Add.1, annexe et appendice 1.

[4] Document EB142/15 Add.2.

[5] WHO geographical mobility policy. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2016 (http://www.who.int/employment/WHO-mobility-policy.pdf, consulté le 27 octobre 2017).

12. Le Bureau de l'évaluation qui continue d'apporter l'appui technique et l'assurance de la qualité pour les évaluations décentralisées est représenté dans le groupe de gestion de l'évaluation externe indépendante du Groupe international de coordination internationale pour l'approvisionnement en vaccins. Celui-ci a pour mandat d'assurer un accès équitable aux vaccins ainsi qu'un approvisionnement rapide en temps voulu aux vaccins nécessaires lors de flambées de maladies et de gérer aussi les stocks mondiaux d'urgence de vaccins. L'évaluation, couvrant la période 2006-2017, avait pour objet de contribuer à la prise des décisions visant à améliorer la gouvernance du Groupe, au dispositif lié à la gestion des stocks de vaccins d'urgence contre des maladies déterminées, à l'accès à ces stocks et à leur composition, à la transparence du processus de prise de décisions ainsi qu'à la communication dans le cadre du Groupe et à l'extérieur. Le rapport final de l'évaluation a été soumis en octobre 2017.

13. Le Bureau de l'évaluation continue de contribuer aux examens du Corps commun d'inspection des Nations Unies et cette collaboration fait l'objet d'un rapport distinct – rapport annuel soumis à la réunion de mai du Comité du programme, du budget et de l'administration du Conseil exécutif.

14. Le Bureau de l'évaluation participe aussi à d'autres examens de l'OMS par des entités externes et concourt actuellement à l'évaluation 2017-2018 de l'Organisation par le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales.

15. L'OMS participe activement au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation ainsi qu'aux réunions des chefs des équipes d'évaluation du Groupe et de ses différents groupes de travail. Elle fait également partie du groupe de direction pour l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire,[1] dont la mission est de promouvoir la responsabilisation collective à l'égard des résultats des opérations humanitaires et de veiller à ce que l'on tire les enseignements de l'expérience. Elle est plus particulièrement chargée de guider et de mener à bien les évaluations relatives à toutes les situations d'urgence de niveau 3 à l'échelle du système. En tant que membre du groupe de direction, le Bureau de l'évaluation appuie la mise en œuvre des évaluations humanitaires interinstitutions. L'Organisation contribue aussi au réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, un réseau à l'échelle du système qui concourt à améliorer la qualité de l'évaluation de l'action humanitaire et des activités de recherche et d'apprentissage connexes.

16. En raison des contraintes budgétaires au cours de l'exercice 2016-2017, le budget du Bureau de l'évaluation n'a été financé qu'à hauteur de 86 % en vue de la mise en œuvre du plan de travail approuvé pour l'évaluation pour la période 2016-2017. Il n'a donc pas été possible d'achever : l'évaluation de l'utilisation d'administrateurs recrutés sur le plan national au niveau des pays ; l'évaluation du Programme de lutte contre les maladies tropicales négligées, plus particulièrement en ce qui concerne la feuille de route actuelle visant à accélérer l'action pour en réduire l'impact ; et deux évaluations de bureaux de pays. Ces évaluations ont donc été reportées à l'exercice 2018-2019.

[1] Le groupe de direction pour l'évaluation interinstitutions de l'action humanitaire, présidé par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies, est composé des directeurs de l'évaluation de la FAO, de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, de l'UNICEF, du PAM et de l'OMS, avec le Réseau d'apprentissage pour la responsabilisation et l'efficacité en matière d'assistance humanitaire, le Conseil international des agences bénévoles et l'UNFPA en tant qu'observateurs.

PLAN DE TRAVAIL PROPOSÉ POUR L'ÉVALUATION POUR 2018-2019

17. La politique d'évaluation dispose que l'OMS établit un plan de travail biennal pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation dans le cadre de son cycle de planification et de budgétisation. Le plan de travail biennal prévoit les responsabilités et la surveillance concernant les travaux et les résultats et renforce l'apprentissage institutionnel en contribuant aux décisions politiques et opérationnelles.

18. Le plan de travail biennal proposé pour 2018-2019 incorpore les évaluations institutionnelles/centralisées et les évaluations décentralisées prévues ; il a été établi en consultation avec des hauts responsables de l'ensemble de l'Organisation, notamment pour ce qui est des évaluations décentralisées. Le plan de travail a été examiné avec le Comité consultatif indépendant d'experts de la surveillance à sa réunion d'octobre 2017.

19. À cet égard, les évaluations institutionnelles/centralisées proposées seront dirigées, commandées ou effectuées par le Bureau de l'évaluation et comprendront des évaluations programmatiques, des évaluations thématiques et des évaluations de bureaux déterminés.

20. Les évaluations décentralisées proposées dans le plan de travail biennal seront dirigées, commandées ou effectuées en dehors du Bureau central de l'évaluation, ce qui signifie qu'elles seront engagées par des groupes organiques au Siège, des bureaux régionaux ou des bureaux de pays et qu'il s'agira principalement d'évaluations programmatiques et thématiques. Dans ces cas, le Bureau central de l'évaluation fournira l'assurance de la qualité et un appui technique. La cohérence et l'harmonisation à l'échelle de l'Organisation sont assurées par l'application des lignes directrices contenues dans le *WHO evaluation practice handbook*[1] et par le Réseau mondial d'évaluation.

21. Les évaluations proposées dans le plan de travail biennal répondent à l'un ou à plusieurs des critères de sélection ci-après définis dans la politique d'évaluation : exigences institutionnelles, importance institutionnelle et utilité institutionnelle.

Évaluations institutionnelles commandées, dirigées ou effectuées par le Bureau de l'évaluation

22. Les évaluations institutionnelles/centralisées prévues pour 2018-2019 comprennent des évaluations déjà commencées, les évaluations prévues dans le plan de travail pour l'évaluation pour 2016-2017 qui ont été reportées, ainsi qu'une série d'évaluations nouvelles. Les évaluations qui ont été commencées en 2017 et doivent être poursuivies au cours de l'exercice 2018-2019 sont les suivantes : i) évaluation du processus suivi pour l'élection du Directeur général ; ii) évaluation préliminaire du mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles ; et iii) évaluation sommative du Programme OMS pour l'élargissement de l'accès rapide.

23. Les évaluations institutionnelles ci-après sont proposées pour 2018-2019 :

- évaluation de l'utilisation d'administrateurs recrutés sur le plan national au niveau des pays ;
- évaluation institutionnelle du cadre OMS de gestion axée sur les résultats ;[2]

[1] *WHO evaluation practice handbook.* Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2013 (http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/96311/1/9789241548687_eng.pdf, consulté le 30 octobre 2017).

[2] Pour compléter la récente évaluation de la réforme de l'OMS, troisième étape, et compte tenu de l'approche de l'organisation axée de plus en plus sur les résultats, l'évaluation du cadre de gestion axée sur les résultats de l'OMS visera à donner une perspective indépendante globale des résultats et de l'efficacité de l'Organisation.

- évaluation d'une situation d'urgence de niveau 3 ;
- évaluation initiale du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques ;[1]
- troisième évaluation annuelle de la mise en œuvre de la politique de mobilité géographique de l'OMS pendant sa phase volontaire ;
- évaluation du Programme des maladies tropicales négligées, plus particulièrement en ce qui concerne la feuille de route actuelle visant à accélérer l'action pour en réduire l'impact ;
- évaluation de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé (2016-2020) ;[2]
- évaluations de bureaux de pays déterminés (6 à 10).[3]

Évaluations décentralisées[4] commandées ou dirigées par des bureaux régionaux,[5] des bureaux de pays ou des départements du Siège

24. L'évaluation de la lutte antitabac par l'application des mesures MPOWER[6] dans la Région de l'Asie du Sud-Est est une évaluation décentralisée déjà commencée dont les résultats sont attendus début 2018.

25. Les évaluations décentralisées ci-après sont proposées pour 2018-2019 :

- évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020 (commencée en 2016-2017) ;
- évaluation de 10 années de mise en œuvre du Fonds régional d'urgence sanitaire pour l'Asie du Sud-Est ;
- évaluation de la formation linguistique en ligne ;

---

[1] Résolution WHA69.10 (2016).

[2] Résolution WHA69.3 (2016).

[3] Les évaluations de bureaux de pays mettront l'accent sur les réalisations/résultats obtenus par le bureau visé, ainsi que sur les contributions mondiales et régionales apportées au pays. En outre, les évaluations visent à analyser l'efficacité des programmes et des initiatives de l'OMS dans le pays et à déterminer leur pertinence stratégique dans le contexte national. Ces évaluations seront organisées en consultation avec le Bureau des services de contrôle interne et les bureaux régionaux concernés afin d'éviter les doublons. Des évaluations de bureaux de pays sont prévues en Inde, au Kirghizistan, au Myanmar et en Roumanie, ainsi que dans d'autres pays qui restent à déterminer.

[4] Il s'agit d'une liste provisoire d'évaluations décentralisées auxquelles s'ajouteront probablement d'autres au cours des mois à venir. Les nouvelles évaluations seront notifiées dans les prochains rapports aux organes directeurs concernant l'évaluation.

[5] Pour plus d'informations sur le plan de travail pour l'évaluation dans la Région de l'Asie du Sud-Est 2018-2019, voir le document SEA/RC70/6-INF.DOC.2 (http://www.searo.who.int/mediacentre/events/governance/rc/70/sea-rc70-6infdoc2.pdf?ua=1, consulté le 30 octobre 2017).

[6] Pour plus d'informations sur les mesures MPOWER, voir le site Web de l'Initiative pour un monde sans tabac (http://www.who.int/tobacco/mpower/fr/, consulté le 30 octobre 2017).

- évaluation du programme d'élimination de la rougeole et de la rubéole dans la Région européenne ;

- évaluation externe du Programme spécial PNUD/UNFPA/UNICEF/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (2013-2017) ;

- évaluation de l'utilisation et de l'impact perçu des lignes directrices de l'OMS sur la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent au niveau des pays dans la Région de l'Asie du Sud-Est ;

- évaluation du Centre régional chargé des activités relatives à l'hygiène du milieu du Bureau régional de la Méditerranée orientale ;

- examen à mi-parcours de la feuille de route pour l'action de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale (2017-2021).

26. On trouvera des précisions supplémentaires sur ces évaluations institutionnelles et décentralisées dans l'annexe au présent document.

MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

27. Le Conseil est invité à prendre note du rapport et à approuver le plan de travail pour l'évaluation à l'échelle de l'Organisation pour 2018-2019.

ANNEXE

PLAN DE TRAVAIL POUR L'ÉVALUATION À L'ÉCHELLE DE L'ORGANISATION POUR 2018-2019

Type d'évaluation	**Domaine d'évaluation**	**Justification**	**Catégorie dans le douzième programme général de travail**
Évaluations institutionnelles/centralisées			
Thématique	Évaluation du processus suivi pour l'élection du Directeur général (commencée en 2017)	Exigence	6
Thématique	Évaluation de l'utilisation d'administrateurs recrutés sur le plan national au niveau des pays	Utilité	6
Thématique	Évaluation institutionnelle du cadre OMS de gestion axée sur les résultats	Importance/ utilité	6
Thématique	Évaluation d'une situation d'urgence de niveau 3	Importance/ utilité	5
Thématique	Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques – évaluation initiale en 2019	Exigence/ utilité	6
Thématique	Troisième évaluation annuelle de la mise en œuvre de la politique de mobilité géographique pendant sa phase volontaire	Exigence	6
Programmatique	Évaluation préliminaire du mécanisme mondial de coordination de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles (reportée de 2017)	Exigence/ utilité	2
Programmatique	Évaluation sommative du Programme OMS pour l'élargissement de l'accès rapide (commencée en 2017)	Exigence/ utilité	1 et 3
Programmatique	Évaluation du Programme de lutte contre les maladies tropicales négligées, plus particulièrement en ce qui concerne la feuille de route actuelle visant à accélérer l'action pour en réduire l'impact	Importance/ utilité	1
Programmatique	Évaluation de la Stratégie et du Plan d'action mondiaux sur le vieillissement et la santé (2016-2020)	Utilité	3
Bureaux déterminés	Évaluations de bureaux de pays (6 à 10)	Utilité	6

Type d'évaluation	**Domaine d'évaluation**	**Justification**	**Catégorie dans le douzième programme général de travail**
Évaluations décentralisées			
Thématique	Évaluation de 10 années de mise en œuvre du Fonds régional d'urgence sanitaire pour l'Asie du Sud-Est	Importance/ utilité	5
Thématique	Évaluation de la formation linguistique en ligne	Utilité	6
Programmatique	Évaluation du programme d'élimination de la rougeole et de la rubéole dans la Région européenne	Importance/ utilité	1
Programmatique	Évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2020	Exigence/ utilité	2
Programmatique	Évaluation de la lutte antitabac par l'application des mesures MPOWER dans la Région de l'Asie du Sud-Est (commencée en 2017)	Importance/ utilité	2
Programmatique	Évaluation externe du Programme spécial PNUD/UNFPA/UNICEF/OMS/Banque mondiale de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine (2013-2017)	Exigence/ utilité	3
Programmatique	Évaluation de l'utilisation et de l'impact perçu des lignes directrices de l'OMS sur la santé reproductive et la santé de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent au niveau des pays dans la Région de l'Asie du Sud-Est	Importance/ utilité	3
Programmatique	Évaluation du Centre régional chargé des activités relatives à l'hygiène du milieu du Bureau régional de la Méditerranée orientale en 2018	Importance/ utilité	3
Programmatique	Examen à mi-parcours de la feuille de route pour l'action de l'OMS dans la Région de la Méditerranée orientale (2017-2021) en 2019	Importance/ utilité	6

= = =